



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 63913

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la nécessité d'engager une vaste campagne nationale de lutte contre l'insécurité routière. En effet, les statistiques de la sécurité routière ont montré des fluctuations dans l'amélioration obtenue durant ces dix dernières années. Ces améliorations fluctuantes des résultats doivent être étudiées avec une attention toute particulière, pour répondre plus efficacement au volontarisme affiché par le chef de l'État. Des objectifs de meilleurs résultats devraient donc être fixés pour les trois ans à venir, comme l'ont réclamé plusieurs associations. Il est devenu nécessaire d'engager une action encore plus forte pour mobiliser l'ensemble de la Nation sur la sécurité routière dans notre pays. Le Président de la République pourrait la présider sous son égide par une intervention officielle et solennelle à la télévision, comme une priorité nationale. Il lui demande, en conséquence, sa position sur ce dossier et ce qu'il compte entreprendre sur cette suggestion.

Texte de la réponse

La lutte contre l'insécurité routière a connu des résultats exceptionnels sur la période 2002-2008 (diminution du nombre de morts de 44,3 %). La diminution du nombre de morts pour l'année 2009 est plus légère (- 13 morts), mais la baisse significative du nombre d'accidents corporels (- 8 %), des personnes blessées (- 10,5 %) et des personnes hospitalisées (- 12,8 %) est encourageante. En 2007, le Président de la République a fixé des objectifs ambitieux : passer sous la barre des 3 000 morts d'ici à 2012 ; diviser par deux les accidents dûs à une alcoolémie excessive ; diviser par deux le nombre d'utilisateurs de deux roues tués ; diviser par trois le nombre de jeunes tués sur les routes. À l'instar de la « vision zéro » en Suède, c'est l'adhésion de tous les Français qui est recherchée en faveur d'une politique de sécurité routière dont l'objectif est de réduire le nombre d'accidents, le nombre de personnes tuées et le nombre de blessés, en agissant sur tous les leviers : comportement (éducation routière, prévention, contrôle et sanction), véhicule, infrastructure. C'est à cette condition que l'objectif du maintien d'une baisse régulière du nombre d'accidents sera atteint. Afin de poursuivre cette lutte et de mobiliser l'ensemble de la société sur cet enjeu, le secrétaire d'État chargé des transports a engagé un dialogue avec les associations de lutte contre l'insécurité routière qu'il a rencontrées le 1er octobre 2009. Ce dialogue se poursuit pour alimenter la réflexion du Gouvernement, le ministre d'État ayant notamment rencontré les associations en marge du comité interministériel de la sécurité routière, le 8 février dernier. Dans le souci permanent de sauver des vies humaines et de diminuer le nombre de drames qu'entraînent les accidents de la route, les pouvoirs publics s'engagent, mais au-delà des décisions du Gouvernement, c'est l'ensemble des acteurs de la société civile qui doit se mobiliser.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63913

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10789

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4256